

Consultations publiques pour une politique de la réussite éducative  
**LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PROPOSE CINQ IDÉES-FORCES**

**Québec, le 29 novembre 2016.** — Dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative au Québec, le Conseil supérieur de l'éducation rend public un mémoire dans lequel il propose au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport cinq idées-forces qu'il juge prioritaires pour l'élaboration d'une politique visant la réussite éducative des jeunes et des adultes. Le Conseil souhaite que ces idées-forces puissent soutenir la réflexion du ministre et guider les visées de la future politique de même que le choix de ses orientations.

Puisque l'éducation est un bien public et qu'elle constitue le fondement des sociétés démocratiques, le Conseil salue l'initiative du ministre, qui a permis de débattre des questions éducatives et, plus particulièrement, de la réussite éducative, dont la portée est plus inclusive que le concept de réussite scolaire.

Les idées-forces que le Conseil met en avant dans son mémoire lui apparaissent comme autant de leviers susceptibles d'amorcer les changements nécessaires vers une plus grande réussite éducative au Québec, au bénéfice de tous et de toutes.

Ainsi, le Conseil estime que la politique de la réussite éducative devra :

- agir sur l'équité pour favoriser l'atteinte du plein potentiel par tous les élèves, quel que soit leur potentiel;
- permettre l'accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance et assurer la continuité de l'expérience éducative des enfants;
- permettre à l'école de s'adapter à la diversité des élèves pour favoriser la réussite de chacun et de chacune;
- permettre au personnel enseignant d'acquérir sa compétence, de la développer et de la déployer tout au long de sa carrière;
- soutenir la demande éducative et développement d'occasions d'apprendre tout au long et au large de la vie.

« Les consultations publiques permettent de réaffirmer l'importance de l'éducation, de débattre des enjeux actuels et de mettre en lumière les préoccupations des acteurs de l'éducation et des citoyens », rappelle la présidente par intérim et secrétaire générale du Conseil, M<sup>me</sup> Lucie Bouchard. « Une fois les consultations terminées, le ministre devra toutefois énoncer une vision claire de l'éducation pour les prochaines années, cibler les orientations à privilégier et les actions prioritaires, et suivre l'évolution de la situation au fil du temps afin d'apporter les ajustements nécessaires. » La réalisation de ce vaste chantier appelle aussi la collaboration de tous les acteurs de l'éducation.

**Au sujet du Conseil supérieur de l'éducation**

Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres bénévoles, nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Vous pouvez consulter le mémoire du Conseil au [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Sophie Allard  
Responsable des communications  
Conseil supérieur de l'éducation  
Tél. : 418 643-8253 ou 581 742-9298